

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 22 (1960)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Nouvelles des sections

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles des sections

---

## Cours sur la circulation routière et la prévention des accidents

En janvier et février 1960, la toute jeune section d'Obwald a organisé dans diverses communes du canton un cours public sur la circulation routière et la prévention des accidents. Ce cours était gratuit et avait pour but d'enseigner au plus grand nombre possible de conducteurs de tracteurs à deux ou à quatre roues — et de futurs conducteurs — comment l'on doit se comporter dans le trafic routier actuel. Ce fut M. Be g l i n g e r, expert cantonal en automobiles, qui fut chargé de mettre ce cours sur pied et d'en diriger le déroulement. Des maîtres de conduite qualifiés, ainsi que des membres du comité de section, avaient été désignés comme moniteurs de cours. Le programme prévu était le suivant:

### Programme pour la partie théorique du cours

1. Exposé des prescriptions de la nouvelle loi suisse sur la circulation routière se montrant d'une importance particulière pour les agriculteurs.
2. Signification des divers signaux routiers.
3. La priorité de passage aux croisements de routes (explications accompagnées de projections lumineuses).
4. Les signes que doivent faire les conducteurs de tracteurs et ceux que font les agents de la circulation.
5. Les équipements indispensables des tracteurs et des remorques.
6. Mise au courant des participants concernant le déroulement de la partie pratique du cours, c'est-à-dire le cours de conduite théorique et pratique (sur divers parcours routiers), avec classement des concurrents et distribution de prix.
7. Réponse aux questions posées.

Plus de 300 participants suivirent le cours théorique, qui fut donné à Alpnach, Sarnen, Kerns, Sachseln et Giswil.

La seconde partie du cours, qui eut lieu à Sarnen, d'une façon centralisée, devait permettre de contrôler les connaissances

théoriques des participants et leurs capacités quant à la conduite des tracteurs. Les conducteurs furent répartis en cinq catégories, soit:

- Cat. 1: Conducteurs de tracteurs agricoles à 4 roues ne possédant pas de permis de conduire officiel
- Cat. 2: Conducteurs de tracteurs agricoles à 2 roues ne possédant pas de permis de conduire officiel
- Cat. 3: Conducteurs de tracteurs agricoles et industriels (à 2 ou 4 roues) possédant un permis de conduire officiel quelconque
- Cat. 4: Conducteurs d'attelages à 1 ou 2 chevaux (véhicules de 250 et 500 kg de charge utile, respectivement)
- Cat. 5: Jeunes participants ayant suivi la 1ère partie du cours

Dans la matinée, les participants avaient été mis à l'épreuve selon une toute nouvelle méthode. Alors que l'on passait des projections lumineuses, de nombreuses questions, dont certaines contenaient des embûches, leur furent posées. Il s'agissait de:

- 12 questions concernant les signaux routiers;
- 12 questions concernant la loi sur la circulation routière;
- 12 questions concernant la priorité de passage.

Pendant ce temps, les tracteurs à deux ou quatre roues, avec remorques chargées, que les participants avaient amenés, étaient examinés par les experts du point de vue de leur équipement réglementaire et de leur état de propreté. Des notes furent décernées à cette occasion.

L'après-midi, tous les concurrents des 4 premières catégories durent circuler de 13 h. à 15 h. dans le trafic routier avec leur véhicule. L'appréciation des capacités des conducteurs était basée sur les critères suivants: Signes appropriés faits correctement / Circulation sur le bon côté de la

route / Franchissement des tournants / Exécution des injonctions de la police routière / Circulation à une juste allure (ni trop lente ni trop rapide) / Manœuvres de virage / Manœuvres de parage / etc.

A 16 heures, experts et participants se réunissaient dans un restaurant pour entendre la lecture du palmarès. De beaux prix attendaient les concurrents de chaque catégorie (plaqué-insigne de la section d'Obwald, porte-documents de la Mutuelle Vaudoise Accidents, etc.). D'autre part, les challenges «Beglinger» et «Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents» passèrent en de nouvelles mains.

L'harmonieux équilibre prévu entre la partie théorique et la partie pratique du cours eut pour effet de tenir l'attention des participants constamment en éveil, de telle sorte que ce cours fut un véritable succès pour les organisateurs.

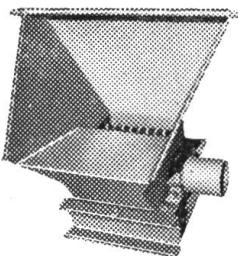
Etant donné que les participants avaient été incités, par la mise sur pied même du dit cours, à venir à Sarnen avec des machines bien entretenues et pourvues des équipements réglementaires, et qu'ils furent stimulés tant à montrer de l'initiative qu'à se comporter correctement, il est à souhaiter que de semblables manifestations se déroulent également dans d'autres régions de notre pays. Ajoutons que des délégués de différentes sections assistèrent avec un intérêt non déguisé aux épreuves pratiques qui eurent lieu durant la seconde journée. Remercions Monsieur Beglinger des efforts qu'il a déployés et félicitons-le de cette réussite.

A. Sigrist, Meggen



Fabrique de Machines S.A.  
Hochdorf / LU

**Spécialisée depuis 50 ans dans les installations de purinage et d'arrosage. Honorée de médailles d'or et diplômes d'honneur**



Brasseurs à purin avec engrenage spécial dans bain d'huile, s'adaptent à toutes les fosses.

←Machines à liquéfier le fumier «BLITZ», énorme rendement et économie de temps (brevet dem.).

Pompes centrifuges «CENTRAL» pour arroser ou remplir la caisse à purin.

Pompes à piston à haute pression, avec ou sans graissage automatique, sous pression d'huile. Pour chaque exploitation le type qui convient.

Mixer à fumier, la combinaison pour hacher et liquéfier le fumier et brassier le purin.

Machine à couper le bois MFH (breveté), coupe des branches jusqu'à 15 cm. Ø à des longueurs réglables de 12 à 30 cm. Grande économie de travail et de frais.

Excellent références.  
Représentation et service:

**Walter Baur, machines agricoles, Lausanne**  
Rue de la borde 1 - Téléphone (021) 22 31 02

Z  
O  
U  
P  
O  
O  
C

Veuillez m'envoyer offres, prospectus et références, pour:

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Tél. (0.....)

## On trouve dans chaque village

- des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance!